

Compte-Rendu de la Réunion du Mardi 27 Septembre 2016

Date de convocation : mardi 20 septembre 2016

L'an deux mil seize, le mardi vingt-sept septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme LEFEUVRE Andrée, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, Mme PENIN Véronique, M. PION Patrice, M. PAIN Pierre, M. ALLORENT Benoît, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme YVERNAULT Rolande

Absent excusé :

Pouvoir :

M. PAIN Pierre est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame YVERNAULT Rolande arrive à 20h35.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour les futurs projets il souhaite demander différentes subventions auxquelles la commune peut prétendre.

- Eclairage Public « Route de l'étang- Les Merlots » : Montant des travaux : 26 380,00 € HT
Financement proposé : DETR – 30 % soit 7 914,00 €
SDEI - 20 % soit 5 276,00 €
Conseil Départemental – 20 % soit 5 276,00 €
Commune – 30 % soit 7 914,00 €
- Agrandissement de la Médiathèque : Montant des travaux : 138 000,00 € HT
Financement proposé : DETR – 20 % soit 27 600,00 €
CRST - 30 % soit 41 400,00 €
Conseil Départemental – 20 % soit 27 600,00 €
Commune – 30 % soit 41 400,00 €
- Réhabilitation de deux logements locatifs : Montant des travaux : 110 000,00 € HT
Financement proposé : DETR – 20 % soit 27 600,00 €
CRST - 30 % soit 41 400,00 €
Conseil Départemental – 20 % soit 27 600,00 €
Commune – 30 % soit 41 400,00 €

73925	+ 6 108	
658	+ 9 136	
673	+ 5 376	
6542	+ 104	
6541	+ 914	
61551	+ 2032	
Total	23 670	23 670

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, cette décision modificative.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES SCOLAIRES

La loi du 22 juillet 1983 précise que les Communes qui ne disposent pas d'écoles doivent participer aux dépenses engagées par les Communes qui accueillent les enfants concernés.

Monsieur le Maire propose donc de demander une participation aux Communes voisines non dotées d'une école, dont les enfants viennent à l'école à Aigurande, qui se limiterait aux fournitures scolaires, soit 85 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE la participation des Communes voisines ne disposant pas d'écoles à 85 € par élève fréquentant les écoles d'Aigurande, pour l'année scolaire 2015/2016.

AVANTAGES EN NATURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2013-907 du 11/10/2013 relative à la transparence de la vie publique, soumet à délibération l'octroi d'avantages en nature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE l'octroi d'avantages en nature les périodes scolaires aux agents du restaurant scolaire ainsi qu'à tout agent remplaçant.

INFORMATIONS

Situation des écoles : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de deux copies de courriers émanant de parents d'élèves de la maternelle (un nominatif, l'autre anonyme)

qui lui font part de leur mécontentement face à la nouvelle organisation pédagogique entre les deux écoles pour cette année scolaire 2016/2017.

Madame Fontaine, adjointe déléguée aux affaires scolaires, présente la situation actuelle en expliquant qu'il y a 53 enfants en maternelle avec 3 postes et qu'il y a 105 élèves en élémentaire avec 4 postes, ce qui ne convient pas à Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale qui a donc demandé une réorganisation interne pour cette année, ce qui a été décidé lors d'une rencontre entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité et lui-même.

Le projet de regroupement administratif des deux écoles (maternelle et élémentaire) a également été évoqué et le conseil municipal, après concertation, à l'unanimité, y serait favorable si l'éducation nationale le propose (pour le maintien d'un nombre d'enseignants correspondant à l'effectif des enfants étant scolarisés à Aigurande).

Résultat Appel d'Offres : Monsieur le Maire donne le résultat de l'appel d'offre pour la réhabilitation du gîte et des logements place du marché :

Lot 1: gros-œuvre : Berry Concept Maçonnerie

Lot 2: Charpente / Couverture : SARL Micat

Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures : Entreprise Perrin

Lot 4 : Plâtrerie / Isolation : Entreprise Tétot

Lot 5 : Electricité : Entreprise Jaumot

Lot 6 : Plomberie : Entreprise Jaumot

Lot 7 : Carrelage / Faïence : Entreprise Tétot

Lot 8 : Peinture : Couleurs déco

SACD : Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a reçu une facture de la SACD (Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques) pour la diffusion de la musique lors des feux d'artifice entre 2012 et 2015.

COMPTEURS LINKY : L'installation des compteurs linky se fera en Octobre sur Aigurande.

Séance levée à 21H 25